



# **S**wiss<sup>®</sup> Salary **DOCS**

## Update 5060.000

Date: 08.11.2022  
Pour plus d'informations: [docs.swissalary.ch](https://docs.swissalary.ch)



**S**wiss<sup>®</sup>  
Salary

# Informations légales

SwissSalary Ltd. se réserve l'application de l'ensemble des droits découlant du présent document.

Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit - graphiquement, électroniquement ou mécaniquement, ni copié ou enregistré à l'aide d'un système de stockage d'informations et d'interrogation de données - sans l'autorisation écrite de SwissSalary Ltd.

SwissSalary Ltd. conserve intégralement tous ses droits de propriété intellectuelle, en particulier tous les droits de brevet, de conception, d'auteur, de protection des noms et des sociétés, ainsi que les droits concernant son savoir-faire.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, SwissSalary Ltd. décline toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou de dommages résultant de l'utilisation d'informations contenues dans le présent document ou de l'utilisation des programmes et du code source associé. SwissSalary Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes de bénéfice, dommages commerciaux ou tout autre dommage provoqué ou supposé être provoqué, directement ou indirectement, par ce document.

**copyright 1998 - 2022 Swisssalary Ltd.**

Date de la modification: 08.11.2022

## Mentions légales

SwissSalary AG (SwissSalary Ltd.)  
Bernstrasse 28  
CH-3322 Urtenen-Schönbühl  
Schweiz

Tél.: +41 (0)31 950 07 77  
support@swisssalary.ch  
swisssalary.ch

## Média social

Youtube  
Facebook  
Instagram  
LinkedIn  
Xing  
Twitter

## Certification

Swissdec

# Index

1	Update 5060.000   User	
1.1	Update 5060.000   Introduction	7
1.2	Rapport	10
1.2.1	Liste de différence   Fonction de filtrage	10
1.2.2	Décompte salaire   Extraire les genres de salaire	10
1.2.3	Décompte salaire   Solde des congés avec le jour 1 comme premier jour de la période	10
1.2.4	Certificat de salaire   Salaire posthume	10
1.2.5	Certificat de salaire   Participations	11
1.2.6	Certificat de salaire   Taux d'occupation	11
1.2.7	Certificat de salaire   Règlement expatriés	11
1.2.8	Certificat de salaire   Adresse après le départ	11
1.2.9	Certificat de salaire   Allocations pour enfant par la caisse de compensation	12
1.2.10	Certificat de salaire   Rectificatif	12
1.2.11	Décomptes annuels   Numéros de sécurité sociale	12
1.2.12	Décompte annuel AVS   Modèle	13
1.2.13	Décompte annuel CAF   Sélection	13
1.2.14	Décompte annuel AVS   Changement de caisse de compensation	13
1.2.15	Décompte annuel AVS   Salaire négatif	14
1.2.16	Liste employé   Dimension affichée	14
1.2.17	Expiration des allocations pour enfant/de formation   Date manquante	14
1.2.18	Attestation de gain intermédiaire AC   Fonction	14
1.2.19	Attestation de l'employeur AC   E-Mail	14
1.2.20	Liste des absences A4H   Sortie vers Excel	14
1.2.21	Tableau des absences   Week-ends	14
1.2.22	Contrôle des congés   Fonction de tri	15
1.3	Swissdec 5.0	15
1.3.1	Numéro REE   Préfixe	15
1.3.2	Calcul des valeurs limite AC   Réintégration	15
1.3.3	Calcul de la valeur limite LAA   Réintégration	15
1.3.4	Calcul des valeurs limites IJM   Réintégration	15
1.3.5	Calcul des valeurs limites LAAC   Réintégration	16
1.3.6	Statistiques OFS   FlexProfiling	16
1.3.7	Déclaration ELM   Assureur LAA inconnu	16
1.3.8	Déclarer les salaires   Déclaration EMA	16
1.3.9	Déclaration de salaire   ESS renommé dans les Statistiques	17

1.3.10	Déclaration de salaire   Changements de tarif de l'IS	17
1.3.11	Déclaration de salaire   Changement de tarif de l'IS rétroactif	17
1.3.12	Déclaration de salaire   Fin de l'assujettissement de l'IS	18
1.3.13	Déclaration de salaire   Catégorie de RS Convention spéciale avec la FR	18
1.3.14	Déclaration de salaire   Autres revenus IS	18
1.3.15	Déclaration de salaire   Dialogue ELM	18
1.3.16	Déclaration de salaire   Aucun assureur LAA	19
1.3.17	Déclaration de salaire   Aucun assureur LPP	20
1.3.18	Déclaration LPP   Motifs de changement	20
1.3.19	Données de base salaire   Contrat d'assurance LAAC	20
1.3.20	Données de base salaire   Contrat d'assurance IJM	20
1.4	<b>Interfaces</b>	21
1.4.1	Services Web   TimeMachine	21
1.4.2	Interface   Certificat de travail swiss+	21
1.4.3	Interface SAP Business byDesign   Erreur de date de comptabilisation	21
1.4.4	SAP Excel   Fichier zip	21
1.4.5	SmartPort   Message d'erreur dans un e-mail	22
1.4.6	SmartPort   Changement d'adresse futur à partir de Direct	22
1.4.7	Protocole SmartPort   Récapitulatif	22
1.5	<b>Impôt à la source</b>	22
1.5.1	Solde d'ajustement interannuel   Tarif de l'année précédente	22
1.5.2	Fiche employé   Demande d'informations sur le partenaire	22
1.5.3	Calcul de la valeur déterminante pour le taux   deux traitements de salaire avec embauche en cours de mois	23
1.5.4	Salaire déterminant pour le taux   Solde de régularisation dans les cantons avec calcul annuel	23
1.6	<b>KLE</b>	23
1.6.1	KLE   Calcul du 13ème salaire mensuel: salaire horaire	23
1.6.2	KLE   Calcul de projection des statistiques pour le salaire horaire	23
1.6.3	KLE   Statistiques du 14e mois	23
1.6.4	KLE   Date de reprise du travail	24
1.6.5	KLE   Documents internes et notes	24
1.6.6	KLE   Rechute avant l'entrée	24
1.6.7	KLE   Assurance au profit d'un tiers	24
1.6.8	KLE   Filtres des types de fichier Direct	24
1.6.9	KLE   Données salariales pour la déclaration de sinistre	24
1.7	<b>SwissSalary Budget</b>	24
1.7.1	Budget   Saisie structurelle	24
1.7.2	Budget   Générer une structure à l'aide d'une période	25
1.7.3	Budget   Dimension de la structure	25
1.7.4	Budget   Groupes de comptabilisation de produit	25

1.7.5	Budget   Matrice classe et échelon de salaire	25
1.7.6	Budget   Sélection de colonnes dans le schéma	26
1.7.7	Budget   Répartition avec fractionnement des centres de coûts	26
1.7.8	Budget   Filtre compte COFI	26
1.7.9	Budget   Postes prévus ETP	26
1.7.10	Budget   Contributions LPP calculées	26
1.7.11	Budget   Affichage de la dimension	26
1.7.12	Budget   Mise en page de colonne	27
1.8	<b>Gestion</b>	27
1.8.1	Groupe décompte   Sélection de champ Statut de l'acompte	27
1.8.2	Données salariales de base   Abandon de la cotisation de solidarité ACC 0.0 % à partir du 01.01.2023	27
1.8.3	Données de base salaires   Contact KLE et SUA	27
1.8.4	Données de base salaires   Verrouillage d'annulation	27
1.8.5	Données de base salaires   Groupe comptabilité statistiques	28
1.8.6	Type de document   Envoi Direct	28
1.9	<b>Traitement de salaire</b>	28
1.9.1	Calendrier de travail   Conversion des heures en jours	28
1.9.2	TapBoard   Erreur d'affichage Nom / Mois	28
1.9.3	Jour 1 comme premier jour de la période   Modification du taux d'occupation	29
1.9.4	Décompte salaire   Calcul rétroactif des allocations pour enfant	29
1.9.5	Fiche des rapports d'activité   Message d'erreur lors de la prévisualisation	29
1.9.6	Fichier ISO avec facture QR   Plusieurs destinataires QR	29
1.9.7	Ordre de bonification   Facture QR intégrée	29
1.9.8	Annuler traitement salaire   Message de verrouillage d'extourne	30
1.9.9	Liste des traitements de salaire   Réinitialiser EasyRapport	30
1.10	<b>Modern Client</b>	30
1.10.1	SwissSalary Bau   Cloud	30
1.10.2	REST API   Cloud Essentials	30
1.10.3	Cloud Essentials     Tableau API supplémentaire	31
1.10.4	Cloud Essentials   Dossier du personnel comme Page API	31
1.10.5	Interface REXX   signet page de configuration	31
1.11	<b>Employé</b>	31
1.11.1	TimeMachine   Département	31
1.11.2	TimeMachine   Champs connexes	31
1.11.3	TimeMachine   Affichage	32
1.11.4	TimeMachine   Remarque concernant les champs liés	32
1.11.5	TimeMachine   Modification de Valable à partir du	32
1.11.6	Code d'enregistrement Direct   Suppression sur le décompte salaire	32
1.11.7	Fiche employé   Champs Canton et Code de pays	32

1.11.8	Fiche employé   Famille monoparentale	32
1.11.9	Fiche employé   Date de déclaration du salaire négatif AVS	33
1.11.10	Liste employé   Le filtre statut déclenche des erreurs	33
1.11.11	Modèles employé   Filtre Groupe décompte	33
1.11.12	Modèles employé Dimensions du personnel	33
1.11.13	Infobox   Dossier Collaborateurs	33
1.11.14	Postes salaire Personnel   Domaine d'origine	34
1.11.15	Postes salaire du personnel   Domaine d'origine	34
1.11.16	Banque du personnel   Le bulletin de versement BVR n'est plus pris en charge	35
1.11.17	Dossier du personnel   Type de document sur la fiche des rapports d'activité	35
1.11.18	Dossier du personnel   Type de documents	35
1.11.19	Ressources humaines   Carrière	35
1.12	SwissSalary EasyRapport	36
1.12.1	Transfert EasyRapport   Centres de coûts après comptabilisation	36
1.12.2	EasyRapport   Licence de vérification pour tous les mandants	36
1.12.3	Configuration EasyRapport   Champ RFID	36
1.12.4	EasyRapport   XML-Debugging	36
1.13	SwissSalary Direct	37
1.13.1	Documents vers Direct   Message d'erreur	37
1.14	SwissSalary NSP	37
1.14.1	Report des absences   Modification du taux d'occupation via TimeMachine sur les emplois	37
1.14.2	Salaire horaires des postes   Revenu déterminant pour la l'IS	37
1.14.3	Versement de régularisation   Heures supplémentaires	38
1.14.4	Connexion Easy Rapport   Validité des postes du personnel	38
1.15	Informations concernant les partenaires techniques et les clients	38
1.15.1	Mise à niveau   Remplacement étape par étape de la mise à niveau	38
1.15.2	Integration Events   SwS Process Payroll Report	38
1.15.3	Events   Comptabilité analytique	39
1.15.4	Décompte salaire   Message d'erreur Autorisation	39
1.15.5	Licence de base   Message d'erreur dans TimeMachine	39
1.15.6	SwissSalary Store   Base des banques	39
2	Update 5060.000 (03.11.2022)   Systemadmin	
2.1	SwissSalary-Homepage   Téléchargement d'objets et applications	40
2.2	Charges/Actualiser les mises à jour et Hotfixes	41
2.3	Droits d'accès et autorisations	43

---

# 1 Update 5060.000 | User

## 1.1 Update 5060.000 | Introduction

Chers clients SwissSalary,  
Chers partenaires SwissSalary,

Le temps est venu de vous présenter le manuel de l'Update 5060.000 du 3 novembre .2022. Il contient également les Quality Releases des versions 5059.001 à 5059.003. Une fois cette mise à jour installée, vous détiendrez la toute dernière version de SwissSalary. Outre les nouveautés et améliorations très appréciables apportées à SwissSalary, nous avons également développé nos interfaces bidirectionnelles pour nos modules complémentaires disponibles SwissSalary Direct, SwissSalary EasyRapport, SwissSalary Budget et la solution SwissSalary Insights la plus récente.

Nous avons édité un aperçu des modifications essentielles dans notre bulletin d'informations et le magazine est consultable à tout moment sur notre site Web [swissalary.ch](http://swissalary.ch).

### REMARQUES IMPORTANTES

#### Condition de base prérequis

Avant de démarrer le processus de mise à jour, veuillez vous assurer que la version SwissSalary 5058.000 ou une version plus récente est installée. A partir de la version 5060.000 du SwissSalary, il n'est plus obligatoire d'importer toutes les versions dans l'ordre chronologique et il serait possible de renoncer à l'importation de la version 5059.000 du SwissSalary.

Si des modifications propres à l'entreprise ont été effectuées dans vos objets par défaut SwissSalary par votre partenaire Dynamics 365, vous devez impérativement contacter votre partenaire Dynamics 365 avant d'installer les objets.

Assurez-vous de toujours travailler avec la version la plus récente. Nous prenons en charge la version la plus récente et la version SwissSalary directement antérieure.

#### Mise à jour complète avec tous les objets disponibles

Les mises à jour principales sont publiées aux alentours d'avril-mai et d'octobre-novembre, à l'instar du cycle de parution de Microsoft Dynamics 365 Business Central. À chaque nouvelle version, Client devra être redémarré afin d'exécuter le processus d'actualisation de mise à jour. La version actuelle s'affiche sous 'Organisation'.

#### SwissSalary 365 | Microsoft Dynamics 365 Business Central | Cloud Microsoft SaaS

L'application SwissSalary 365 continue à faire partie intégrante de la version actuelle de Microsoft Dynamics 365 Business Central ainsi que de la toute dernière version de SwissSalary. L'actualisation de l'application s'effectue en quelques clics, directement par le centre d'administration (voir notre tutoriel). La vidéo s'affiche aussi directement dans le centre de rôles, dans les vidéos de produit, à partir de l'édition 5057.000.

---

## ❑ **SwissSalary onPrem | Dynamics 365 Business Central**

La mise à jour SwissSalary 5060.000 est disponible pour les versions **Business Central** suivantes (sur site/dans un nuage privé):

- o **Nouveau** Dynamics 365 Business Central 2022 Wave 2 - Version 21 (AL)
- o Dynamics 365 Business Central 2022 Wave 1 - Version 20 (AL)
- o Dynamics 365 Business Central 2021 Wave 2 - Version 19 (AL)
  
- o Dynamics 365 Business Central Spring' 19 - Version 14 (C/AL)
- o Dynamics 365 Business Central Fall' 18 - Version 13 (C/AL)

La version 19 (AL) 'Dynamics 365 Business Central 2020 Wave 2' n'est plus prise en charge depuis la mise à jour 5061.000!

### **Veillez actualiser votre solution dès que possible pour passer à la version 20 de Business Central 2022 Wave 1**

Pour la version 'Dynamics 365 Business Central 2021 Wave 2 - Version 19 (AL)', aucune mise à jour SwissSalary ne sera publiée à partir de la mise à jour 5061.000 (avril/mai 2023). Veuillez mettre à jour votre solution au moins à Business Central 2022 Wave 1 - Version 20 (AL) pour bénéficier des mises à jour.

Dans SaaS ( Public Cloud de Microsoft), nous soutenons toujours la version la plus récente, nous ne publions donc la mise à jour SwissSalary 5060.000 que pour BC 21. Veuillez noter que les Sandboxes existantes doivent également être migrées pour que 5060.000 puisse être installé.

## ❑ **SwissSalary onPrem | Dynamics NAV**

La mise à jour SwissSalary 5060.000 est disponible pour les versions **Dynamics NAV** (sur site/dans un nuage privé):

- o Dynamics NAV 2018
- o Dynamics NAV 2017

## ❑ **Clients SwissSalary BAU**

Les clients utilisant la solution SwissSalary BAU reçoivent cette mise à jour exclusivement pour la version 14 (C/AL) de 'Dynamics 365 Business Central Spring' 19. Les versions antérieures ne sont plus prises en charge. La mise à jour SwissSalary 5060.000 est la dernière mise à jour pour la version BC14. Les informations sur les démarches à effectuer ont été envoyées par mail à nos clients qui utilisent la solution SwissSalary BAU.

## ❑ **Tarifs l'impôt à la source, CP, base de données des banques et rôles d'autorisation par défaut de SwissSalary**

Veillez rester à jour en permanence. SwissSalary publie régulièrement les tarifs et données fixes actualisés dans SwissSalary Store. Actualisez ces données d'un clic via Organisation. Vous pouvez également actualiser les tarifs de l'IS uniquement pour un canton.

## ❑ **Centre de rôles**

Centre de rôles SwissSalary | RTC Clients à partir de Dynamics NAV 2013 jusqu'à la version 14 (C/AL) de Business Central Spring' 19

SwissSalary offre un centre de rôles clair et intuitif depuis l'introduction de RTC Clients. D'importantes informations à ce sujet sont contenues dans le manuel d'administration du système.

Nous vous souhaitons beaucoup de satisfactions avec la toute nouvelle version SwissSalary et vous remercions de nous avoir soumis vos précieuses suggestions d'amélioration, grâce auxquelles nous avons pu perfectionner pour vous les fonctionnalités.

---

**L'équipe SwissSalary**

---

## 1.2 Rapport

### 1.2.1 Liste de différence | Fonction de filtrage

Task #11563 | 5059.002

BLors de la création de la liste des différences, les genres de salaire ne s'affichaient pas tous avec les différences lorsqu'on utilisait le filtre des genres de salaire. Cette erreur a été corrigée.

### 1.2.2 Décompte salaire | Extraire les genres de salaire

Task #10986 | 5060.000

La description (traduite) du genre de salaire apparaît désormais systématiquement sur le décompte salaire pour les genres de salaire configurés avec un 'texte supplémentaire' - "Extraire".

### 1.2.3 Décompte salaire | Solde des congés avec le jour 1 comme premier jour de la période

Task #11679 | 5060.000

Lorsque le salaire était établi en prenant le jour 1 comme premier jour de la période, les soldes du crédit de congé ne s'affichaient pas correctement ni sur le décompte salaire, ni sur la fiche du rapport d'activité. Cette erreur a été corrigée.

### 1.2.4 Certificat de salaire | Salaire posthume

Task #11575 | 5060.000

Quand un employé vient à décéder, un tiers peut être autorisé à effectuer un paiement de salaire posthume.

Le genre de salaire est délivré depuis peu via l'initialisation. S'il ne figure pas encore dans la base des types de salaire, il est possible de le configurer.

Le contrat de travail s'achève le jour du décès : c'est donc cette date qui devra être saisie comme date de début.

Saisissez les nouvelles coordonnées bancaires du bénéficiaire et affichez tous les champs dans l'onglet Bénéficiaire. Activez la rémunération posthume.

Fixez une date d'expiration pour les anciennes coordonnées bancaires de manière à ce que les nouvelles puissent être prises en compte pour le salaire posthume.

Traitez le salaire posthume via le rapport d'activité, à l'aide du type de salaire approprié et des coordonnées bancaires du bénéficiaire.

Créez ensuite le certificat de salaire. Le texte prédéfini par Swissdec concernant la personne décédée s'affiche sous le point 15 : rémunération posthume pour *Nom, Prénom, Adresse, NPA et Localité*.

La valeur s'affiche sous le point 4, Prestations en capital. Cette attribution est effectuée sur base de la configuration du genre de salaire lui-même.

---

## 1.2.5 Certificat de salaire | Participations

Task #11405 | 5060.000

Conformément aux directives relatives au certificat de salaire, selon les cas, des remarques sont requises dans la section 15 du certificat de salaire. Pour les participations sans revenu imposable, les quatre options suivantes sont désormais disponibles sous l'onglet Certificat de salaire, sur la fiche des collaborateurs:

- options de collaborateur verrouillées
- options de collaborateur non cotées en bourse
- droits sur les actions de collaborateur
- participations de collaborateur improprement dites

## 1.2.6 Certificat de salaire | Taux d'occupation

Task #11744 | 5060.000

Jusqu'ici, le taux d'occupation était imprimé sur le certificat de salaire, sous le point 15 Remarques, si le pourcentage d'activité du dernier traitement de salaire effectué pour la période d'imposition était inférieur à 100.00%. Le taux d'occupation est maintenant affiché à la rubrique 15 Remarques, lorsque le pourcentage d'activité du dernier traitement de salaire effectué pour la période d'imposition est supérieur à 0.00% et inférieur à 100.00%.

## 1.2.7 Certificat de salaire | Règlement expatriés

Task #11386 | 5060.000

On peut enregistrer le règlement expatrié autorisé sur la fiche employé, dans l'onglet Certificat de salaire. Si un règlement expatrié autorisé existe, celui-ci est imprimé dans la section 15 du certificat de salaire. Si des genres de salaire correspondant au paragraphe 13.1.2 sont attribués et qu'aucun règlement expatrié n'est attribué sur la fiche employé, le texte et le montant sont imprimés dans le paragraphe 13.1.2.

## 1.2.8 Certificat de salaire | Adresse après le départ

Task #11489 | 5060.000

En cas de départ de l'entreprise, l'adresse au moment du départ est essentielle pour établir le certificat de salaire. Lorsqu'un changement d'adresse était opéré après le départ via une saisie TimeMachine, c'est l'adresse apparaissant sur ce traitement de salaire qui était pris en compte pour le certificat. Cela a été corrigé et les traitements de salaire postérieurs au départ n'ont plus aucune influence sur l'adresse qui apparaît sur le certificat.

---

## 1.2.9 Certificat de salaire | Allocations pour enfant par la caisse de compensation

Task #11545 | 5060.000

Pour le canton de Genève, les allocations pour enfant sont versées directement via la caisse de compensation. Les employés vivant en France et qui ont des enfants ne reçoivent pas les allocations pour enfant mensuellement, mais trimestriellement par exemple. Ces paiements doivent être saisis avec les types de salaire "Correction des allocations pour enfant de l'année précédente" et "Correction des allocations pour enfant" avec attribution à l'enfant. Sur le certificat de salaire, sous le point 15, le texte "Allocation pour enfant payée par la caisse de compensation" apparaît maintenant aussi lorsque des corrections incluant le montant correct ont été reportées.

### 1.2.10 Certificat de salaire | Rectificatif

Task #11496 | 5060.000

En activant les normes Swissdec 5.0, un ID de document unique est maintenant généré pour chaque certificat de salaire lors de la déclaration du certificat. Celui-ci apparaît également sur le certificat de salaire.

Si un certificat de salaire doit être remplacé ultérieurement pour une personne spécifique, il faudra alors créer un rectificatif.

Procédez aux modifications / compléments requis et allez dans l'onglet Certificat de salaire, dans Fiche employé. Via "Afficher plus de champs", une valeur correspondant au nombre de rectificatifs apparaît. Cliquez sur un nombre.

Vous accéderez alors à l'affichage du certificat de salaire. Sélectionnez la saisie à remplacer et déclenchez le processus Transmettre le rectificatif du certificat de salaire ou Imprimer le rectificatif du certificat de salaire, selon que vous souhaitez transmettre à l'administration fiscale ou générer un PDF.

L'épreuve est maintenant générée automatiquement et ce certificat de salaire remplace le document manquant.

Si l'ensemble des certificats de salaire doit être retransmis, vous pouvez recourir à la notification de remplacement et éviter ainsi d'avoir à effectuer cette opération individuellement, soit pour chaque personne. La création d'un rectificatif est prévue seulement si des documents individuels doivent être recréés.

### 1.2.11 Décomptes annuels | Numéros de sécurité sociale

Task #11497 | 5060.000

En raison des directives de Swissdec, les numéros de sécurité sociale des personnes ont été complétés pour les rapports suivants:

- Salaires non soumis à l'AVS
- Attestation de salaires AVS
- Décompte CAF
- Total décompte CAF

### 1.2.12 Décompte annuel AVS | Modèle

Task #11498 | 5060.000

En raison des directives de Swissdec, le numéro UID-OFS et la date Valable à partir du des assurances LAA et LPP ont été complétées sur le Attestation de salaire AVS.

### 1.2.13 Décompte annuel CAF | Sélection

Task #11756 | 5060.000

Nous avons étendu le décompte CAF. Le champ "Caisse de compensation" est désormais disponible sur la page de requête. La sélection est requise si un changement de caisse de compensation CAF a eu lieu en fin d'année et que des revenus issus d'autres périodes (versements de régularisation après un départ) ont été traités dans l'année en cours (année de la déclaration). Dans ce cas en effet, la participation de l'année précédente doit être déclarée auprès de la caisse de compensation CAF à laquelle vous étiez affilié(e) à l'époque.

- La caisse de compensation CAF proposée par défaut est toujours celle qui est saisie dans les données de base salaire -> Paramètres ALLOC. ENF., dans le champ "Contrat". Si aucun contrat n'a été saisi pour le canton concerné dans Paramètres ALLOC. ENF., la caisse de compensation des données de base salaire (champ "Contrat AVS") sera proposée.
- D'un clic dans le champ "Caisse de compensation", vous pouvez consulter la liste des caisses de compensation CAF. Cette liste inclut uniquement les caisses de compensation pour lesquelles des traitements de salaire ont déjà été exécutés au cours de la période de déclaration concernée.

Remarque : Avant de sélectionner la caisse de compensation, vous devez d'abord renseigner correctement les champs "Décompte à partir du" et "Décompte jusqu'au". L'agent payeur CAF correspondant doit également être saisi au préalable. C'est de cette manière seulement qu'il est possible de voir dans SwissSalary s'il existe des postes salaire correspondant aux différentes caisses de compensation pour la période de déclaration sélectionnée et pour l'agent payeur CAF choisi.

- La désignation de la caisse de compensation AVS sélectionnée s'affiche dans le champ "Désignation". Pour que le numéro de décompte et le numéro de la caisse de compensation apparaissent sur le décompte CAF, les informations contractuelles doivent avoir été saisies dans les données salariales de base.

### 1.2.14 Décompte annuel AVS | Changement de caisse de compensation

Task #11753 | 5060.000

Nous avons étendu l'attestation de salaire AVS. Le champ "Caisse de compensation" est désormais disponible sur la page de requête. La sélection est requise si un changement de caisse de compensation AVS a eu lieu en fin d'année et que des revenus issus d'autres périodes (versements de régularisation après un départ) ont été traités dans l'année en cours (année de la déclaration). Dans ce cas en effet, le revenu des autres périodes doit être déclaré auprès de la caisse de compensation AVS à laquelle vous étiez affilié(e) à l'époque.

- La caisse de compensation AVS proposée par défaut est toujours celle qui est attribuée au champ "Contrat AVS", dans les données salariales de base.
- D'un clic dans le champ "Caisse de compensation", vous pouvez consulter la liste des caisses de compensation AVS. Cette liste inclut uniquement les caisses de compensation AVS pour lesquelles des traitements de salaire ont déjà été exécutés au cours de la période de déclaration concernée.

Remarque : Avant de sélectionner la caisse de compensation, vous devez d'abord saisir une date de fin d'année correcte.

- La désignation de la caisse de compensation AVS sélectionnée s'affiche dans le champ "Désignation".

---

### **1.2.15 Décompte annuel AVS | Salaire négatif**

Task #11493 | 5060.000

Si un salaire AVS négatif doit être indiqué à cause d'un traitement d'indemnités journalières interannuel, il sera désormais présenté de manière différente. Ceci a été établi conformément aux directives de Swissdec dans le cadre de la certification.

### **1.2.16 Liste employé | Dimension affichée**

Task #11465 | 5060.000

Sur le rapport Liste employé, malgré une bonne gestion des champs "Valable à partir du / Valable jusqu'au", la dimension la plus ancienne était toujours affichée dans la colonne Attribution des dimensions. Cette erreur a été corrigée et c'est maintenant la dimension actuelle, donc celle qui est valide, qui est indiquée.

### **1.2.17 Expiration des allocations pour enfant/de formation | Date manquante**

Task #11585 | 5060.000

Sur le rapport "Expiration des allocations pour enfant/de formation", la date d'expiration ne s'affichait pas correctement dans les langues anglaise (ENU) et française (FRS). Cette erreur a été corrigée.

### **1.2.18 Attestation de gain intermédiaire AC | Fonction**

Task #11524 | 5060.000

Sur le rapport "Attestation de gain intermédiaire AC", la désignation de la fonction est maintenant automatiquement extraite de la fiche du personnel et indiquée sur le formulaire de saisie dans le champ "Activité exercée".

### **1.2.19 Attestation de l'employeur AC | E-Mail**

Task #10151 | 5060.000

Sur l'attestation AC, l'adresse électronique et le numéro de téléphone s'affichent maintenant dans l'ordre de priorité suivant :

1. Priorité = adresse électronique et numéro de téléphone du gestionnaire
2. Priorité = adresse électronique et numéro de téléphone du responsable
3. Priorité = adresse électronique et numéro de téléphone professionnels

### **1.2.20 Liste des absences A4H | Sortie vers Excel**

Task #11463 | 5060.000

La liste des absences A4H peut désormais aussi être présentée sous forme de document Excel.

### **1.2.21 Tableau des absences | Week-ends**

Task #11593 | 5060.000

---

Sur le rapport Tableau des absences, les week-ends sont maintenant grisés.

## **1.2.22 Contrôle des congés | Fonction de tri**

Task #11709 | 5060.000

Le rapport Contrôle des congés s'est enrichi d'une fonction de tri (identique au rapport de WindowsClient). En générant le rapport Contrôle des congés, on peut maintenant déterminer si le tri doit se faire par terme de recherche ou par numéro de personnel par exemple.

## **1.3 Swissdec 5.0**

### **1.3.1 Numéro REE | Préfixe**

Task #11668 | 5060.000

Une norme Swissdec 5.0 a été introduite au sujet du nouveau numéro REE. Auparavant constitué de 8 chiffres, un préfixe alphanumérique est maintenant placé en tête. L'Office fédéral de la statistique nous a confirmé que la lettre "A" peut précéder tous les numéros REE déjà existants. La configuration doit être effectuée dans le tableau 'Localité de travail' à chaque saisie de localité et doit être complétée manuellement avant la première transmission, après avoir activé la transmission Swissdec 5.0.

### **1.3.2 Calcul des valeurs limite AC | Réintégration**

Task #11373 | 5060.000

Avec la mise en œuvre des directives Swissdec 5.0, un ajustement a été effectué afin de prendre en compte les valeurs limites AC / ACC.

En cas de réintégration dans l'entreprise au cours de la même année, les valeurs correspondant à l'embauche précédente sont prises en compte pour calculer les valeurs limites.

Un calcul au prorata des valeurs limites est dans tous les cas réalisé uniquement pour les mois d'embauche.

Aucune valeur limite n'est calculée pour les mois correspondant aux périodes sans embauche.

### **1.3.3 Calcul de la valeur limite LAA | Réintégration**

Task #11370 | 5060.000

Avec la mise en œuvre des directives Swissdec 5.0, un ajustement a été effectué afin de prendre en compte les valeurs limites LAA.

En cas de réintégration dans l'entreprise au cours de la même année, les valeurs correspondant à l'embauche précédente sont prises en compte pour calculer les valeurs limites. L'éventuel changement de code LAA est intégré au calcul.

Un calcul au prorata des valeurs limites est dans tous les cas réalisé uniquement pour les mois d'embauche.

Aucune valeur limite n'est calculée pour les mois correspondant à des périodes sans embauche.

### **1.3.4 Calcul des valeurs limites IJM | Réintégration**

Task #11371 | 5060.000

---

Avec la mise en œuvre directives Swissdec 5.0, un ajustement a été effectué afin de prendre en compte les valeurs limites IJM.

En cas de réintégration dans l'entreprise au cours de la même année, les valeurs correspondant à l'embauche précédente sont prises en compte pour calculer les valeurs limites. L'éventuel changement de code IJM est intégré au calcul.

Un calcul au prorata des valeurs limites est dans tous les cas réalisé uniquement pour les mois d'embauche. Aucune valeur limite n'est calculée pour les mois correspondant à des périodes sans embauche.

### **1.3.5 Calcul des valeurs limites LAAC | Réintégration**

Task #11372 | 5060.000

Avec la mise en œuvre des directives Swissdec 5.0, un ajustement a été effectué afin de prendre en compte les valeurs limites LAAC.

En cas de réintégration dans l'entreprise au cours de la même année, les valeurs correspondant à l'embauche précédente sont prises en compte pour calculer les valeurs limites. L'éventuel changement de code LAAC est intégré au calcul.

Un calcul au prorata des valeurs limites est dans tous les cas réalisé pour les mois d'embauche. Aucune valeur limite n'est calculée pour les mois correspondant à des périodes sans embauche.

### **1.3.6 Statistiques OFS | FlexProfiling**

Task #11461 | 5060.000

Le point suivant a été mis en œuvre à partir des directives Swissdec 5.0:

#### 11.3.7 Champ flexible pour le profilage

Cette variable ne peut être renseignée que si un accord correspondant a été convenu à l'avance dans le cadre du profilage entre l'OFS et l'entreprise. Il s'agit ici d'informations additionnelles requises afin de prendre en compte les particularités de certaines entreprises (ex.: Détermination du personnel pris en considération).

### **1.3.7 Déclaration ELM | Assureur LAA inconnu**

Task #11422 | 5060.000

Pour Swissdec 5.0, l'assureur LAA doit impérativement être exporté. Si la valeur n'a pas été saisie, cela peut mener à la variable « inconnu ».

Si aucune assurance LAA n'est configurée dans SwissSalary, outre le nœud XML "NoneWithReason", le nœud XML "Unknown" est désormais également exporté.

Aucune action n'est requise de la part de l'utilisateur, seules les spécifications techniques ont été mises en œuvre à partir des directives.

### **1.3.8 Déclarer les salaires | Déclaration EMA**

Task #11423 | 5060.000

Avec la migration vers la transmission selon Swissdec 5.0, la déclaration des entrées / modifications / sorties EMA peut être exécutée pour la CCF avec la déclaration AVS.

---

### 1.3.9 Déclaration de salaire | ESS renommé dans les Statistiques

Task #11747 | 5060.000

Nous avons renommé le terme "ESS" en "Statistiques" sur la page "Déclaration de salaire" et dans le listage des déclarations de salaire ELM réalisées.

- **Périodicité/délai de transmission**

Y a-t-il un délai pour l'envoi à l'OFS via ELM 5.0 ?

*Oui, les données du mois de relevé doivent être transmises au plus tard jusqu'au milieu du mois suivant (p. ex. ~15 avril pour les données de mars).*

- **Date de mise en œuvre**

Si j'envoie mes données à l'OFS via ELM 5.0, dois-je continuer à participer aux enquêtes concernées par le biais des canaux existants (p. ex. questionnaire, e-Survey, etc.) ?

*Non, en cas d'envois réguliers, il n'est plus nécessaire de répondre séparément aux enquêtes correspondantes (p. ex. ESS, BESTA). Avec ELM 5.0, le besoin d'information pour ces enquêtes est couvert.*

Un seul canal pour plusieurs enquêtes

Les entreprises et les administrations n'ont plus besoin de distinguer dans leur système les différentes enquêtes concernées. Elles enregistrent leurs données une seule fois dans leur système ERP (Enterprise Resource Planning) et fournissent ainsi directement les informations nécessaires à plusieurs destinataires auprès de l'OFS.

Avec ELM, toutes les données collectées peuvent être regroupées et transmises mensuellement.

Vous trouverez de plus amples informations sous: [BFS transmission de données par ELM](#)

### 1.3.10 Déclaration de salaire | Changements de tarif de l'IS

Task #10968 | 5060.000

La certification Swissdec 5.0 induit des ajustements pour les données qui sont transmises par la 'Déclaration de salaire'.

Pour les cantons qui ont recours à la méthode de calcul annuelle, les calculs pour les collaborateurs soumis à des modifications tarifaires d'une durée inférieure à un an doivent continuer à être effectués pour les tarifs qui ne sont plus en vigueur. Le calcul de la détermination du taux est égalisé sur toute l'année. Du côté des employés, cela a déjà été correctement opéré. L'affichage dans le fichier, généré à l'aide de la 'Déclaration de salaire', a été amélioré et peut donc être traité par les autorités fiscales. Swissdec a publié la directive dans le cadre de la certification et elle a été adoptée et mise en œuvre.

### 1.3.11 Déclaration de salaire | Changement de tarif de l'IS rétroactif

Task #10816 | 5060.000

La certification Swissdec 5.0 induit des ajustements pour les données qui sont transmises par la 'Déclaration de salaire'.

Pour les cantons qui ont recours à la méthode de calcul annuelle, chaque mois corrigé doit être représenté séparément lors de la transmission pour les collaborateurs soumis à des modifications tarifaires rétroactives. Pour les cantons qui ont recours à une méthode de calcul mensuelle, c'était déjà le cas. Swissdec a publié la directive dans le cadre de la certification et elle a été adoptée et mise en œuvre.

---

### **1.3.12 Déclaration de salaire | Fin de l'assujettissement de l'IS**

Task #10057 | 5060.000

La certification Swissdec 5.0 induit des ajustements pour les données qui sont transmises par la 'Déclaration de salaire'.

Pour toute personne assujettie / non assujettie à l'impôt à la source dans une période écoulée, une correction doit être signalée par NON ou NOY. Swissdec a publié la directive dans le cadre de la certification et elle a été adoptée et mise en œuvre.

### **1.3.13 Déclaration de salaire | Catégorie de RS Convention spéciale avec la FR**

Task #10020 | 5060.000

La certification Swissdec 5.0 induit des ajustements pour les données qui sont transmises par la 'Déclaration de salaire'.

Pour les frontaliers venant de France qui travaillent dans un canton qui applique une convention spéciale avec la France, un ajustement est effectué à la transmission lors de l'émission de la convention spéciale avec la France. La directive quant à la manière d'exporter a cependant changé: il existe maintenant le code SFN. Swissdec a publié la directive dans le cadre de la certification et elle a été adoptée et mise en œuvre.

### **1.3.14 Déclaration de salaire | Autres revenus IS**

Task #11147 | 5060.000

Avec la certification Swissdec 5.0, un ajustement de la déclaration de salaire - impôt à la source a eu lieu. Avec la mise en œuvre du calcul de l'impôt à la source entré en vigueur le 1er janvier 2021, des revenus supplémentaires sont maintenant décisifs pour déterminer le taux. Depuis la mise à jour 5056.002, le calcul s'effectue en tenant compte d'autres revenus.

Si d'autres revenus sont activés, ils sont désormais indiqués dans la transmission. Les informations relatives aux autres revenus qui ont été calculés ainsi que le taux d'occupation total connu par les autres employeurs seront transmis.

### **1.3.15 Déclaration de salaire | Dialogue ELM**

Task #11027 | 5060.000

Une fonction de dialogue pour la déclaration de salaire a été mise en œuvre avec Swissdec 5.0.

Le dialogue est maintenant intégré à l'ensemble du processus ELM et il existe de nouveaux statuts et objets. On peut consulter la boîte de dialogue principalement via la page SalaryDeclaration (il existe un bouton, ainsi qu'un récapitulatif).

Si un assureur renvoie un message de dialogue pour la déclaration de salaire, un processus de dialogue se met en place avant que le processus ne puisse se poursuivre. Le processus ne peut être poursuivi qu'une fois les dialogues traités avec succès.

Les utilisateurs ne peuvent déclencher eux-mêmes un dialogue pour la déclaration de salaire. Ils peuvent seulement lire et répondre aux dialogues des assureurs.

---

### **1.3.16 Déclaration de salaire | Aucun assureur LAA**

Task #9890 | 5060.000

L'assureur LAA est généralement transmis au cours de la déclaration AVS. Si aucun assureur LAA n'est configuré, "Aucun assureur LAA n'est activé" est communiqué dans XML. Ceci a été établi en concertation avec Swissdec dans le cadre de la certification Swissdec 5.0.

---

### **1.3.17 Déclaration de salaire | Aucun assureur LPP**

Task #9891 | 5060.000

L'assureur LPP est généralement transmis au cours de la déclaration AVS. Si aucun assureur LPP n'est configuré, "Aucun assureur LPP n'est activé" est communiqué dans XML. Ceci a été établi en concertation avec Swissdec dans le cadre de la certification Swissdec 5.0.

### **1.3.18 Déclaration LPP | Motifs de changement**

Task #11424 | 5060.000

Les motifs de changement prédéfinis pour la LPP ont été intégrés à XML conformément à Swissdec 5.0. Les modifications concernent les points suivants :

- Salaire
- Taux d'occupation
- Plan de prévoyance, entreprise, catégorie
- Adresse domiciliaire
- Autres

### **1.3.19 Données de base salaire | Contrat d'assurance LAAC**

Task #9908 | 5060.000

Dans le cadre de la certification Swissdec 5.0, un nouveau champ a été mis en œuvre lors de la configuration du contrat d'assurance de l'assureur LAAC. On peut saisir la date de démarrage de l'assurance dans le champ Valable à partir du. Aucune fonctionnalité du champ n'est développée actuellement, mais c'est prévu pour une version ultérieure.

### **1.3.20 Données de base salaire | Contrat d'assurance IJM**

Task #9909 | 5060.000

Dans le cadre de la certification Swissdec 5.0, un nouveau champ a été mis en œuvre lors de la configuration du contrat d'assurance de l'assureur IJM. On peut saisir la date de démarrage de l'assurance dans le champ Valable à partir du. Aucune fonctionnalité du champ n'est en développement actuellement, mais c'est prévu pour une version ultérieure.

---

## **1.4 Interfaces**

### **1.4.1 Services Web | TimeMachine**

Task #11717 | 5060.000

Lorsque l'utilisateur saisit de nombreuses données sur la fiche employé ou dans le Rapport d'activité, une fois le travail terminé, il doit confirmer par exemple si la date de départ saisie doit également s'appliquer à la LPP ou si des informations doivent impérativement être reportées pour un collaborateur ayant déjà quitté l'entreprise.

Cependant, si la saisie initiale est effectuée via un service Web, la demande de confirmation qui s'ensuit ne peut recevoir de réponse. SwissSalary est programmé de telle sorte que par défaut, l'option la plus probable est toujours choisie. La date de départ sera donc aussi saisie auprès de la LPP et le rapport d'activité sera exécuté pour le collaborateur qui a quitté l'entreprise. Au cas où cela ne correspondrait pas au résultat escompté, le champ lié devra être ajusté (supprimé) par le service Web.

Dans la plupart des cas, la sélection effectuée correspond à la valeur qui est proposée à l'utilisateur.

### **1.4.2 Interface | Certificat de travail swiss+**

Task #11528 | 5060.000

Deux champs supplémentaires ont été ajoutés à l'interface Certificat de travail swiss+. La description du département ainsi que la désignation de la localité de travail sont désormais disponibles pour l'interface.

### **1.4.3 Interface SAP Business byDesign | Erreur de date de comptabilisation**

Task #11509 | 5059.001

Une erreur s'est introduite dans l'interface pour SAP Business by Design, dans la dernière mise à jour 5059.000: le salaire ne pouvait pas être comptabilisé du côté de SwissSalary. Le transfert vers SAP fonctionnait chaque fois et causait des saisies multiples dans SAP en cas de tentatives répétées. La correction a été effectuée du côté de SwissSalary et la comptabilisation peut être réalisée en une étape.

### **1.4.4 SAP Excel | Fichier zip**

Task #11506 | 5060.000

Avec l'interface SAP (Excel), un fichier ZIP est maintenant créé avec deux fichiers lors de la comptabilisation du salaire, si celle-ci est effectuée avec des provisions d'heures supplémentaires et de congé: un fichier avec les écritures incluant les provisions et un fichier avec la dissolution des provisions.

---

### **1.4.5 SmartPort | Message d'erreur dans un e-mail**

Task #11569 | 5060.000

Un message d'erreur récurrent apparaissant lors d'un changement d'adresse e-mail via Smartport a été corrigé. Dans certains cas particuliers, un message d'erreur survenait lors d'un changement d'adresse.

### **1.4.6 SmartPort | Changement d'adresse futur à partir de Direct**

Task #11574 | 5060.000

Les modifications d'adresse et de coordonnées bancaires peuvent également être importées via SmartPort, si la date "Valable à partir du" issue de SwissSalary Direct se situe dans le futur. Si un changement prend place dans le futur, l'entrée sera ajoutée dans TimeMachine depuis SmartPort.

### **1.4.7 Protocole SmartPort | Récapitulatif**

Task #11660 | 5060.000

Les détails d'une modification SmartPort comptabilisée ("SwS SmartPort Posted Change") peuvent désormais être visualisés sur une page séparée. La nouvelle page peut être ouverte via "Protocole SmartPort" : (Protocole SmartPort --> Gérer --> Vue) Le récapitulatif existant a été masqué et peut, en cas de besoin, être réaffiché.

## **1.5 Impôt à la source**

### **1.5.1 Solde d'ajustement interannuel | Tarif de l'année précédente**

Task #11375 | 5060.000

En cas de versement de régularisation après un départ, le décompte de sortie est cumulé et le tarif du mois de départ / année de départ (année précédente) est appliqué au nouveau décompte. Si on active le "Solde d'ajustement après le départ sans calcul rétroactif" sur la fiche du personnel dans l'onglet RS, le tarif du mois / de l'année de décompte (année en cours) sera appliqué.

### **1.5.2 Fiche employé | Demande d'informations sur le partenaire**

Task #11671 | 5060.000

Les informations sur le partenaire doivent être saisies pour les collaborateurs soumis à la retenue à la source dont l'état civil est 'marié' ou 'en partenariat enregistré', car elles doivent impérativement être incluses lors de la transmission. Auparavant, une notification était générée lorsqu'on modifiait le champ 'État civil', pour indiquer que les informations partenaires devaient être saisies. La transmission est toutefois liée au tarif de RS correspondant. C'est pourquoi le message concernant la saisie des informations sur le partenaire s'affiche maintenant avec le tarif ajusté.

---

### **1.5.3 Calcul de la valeur déterminante pour le taux | deux traitements de salaire avec embauche en cours de mois**

Task #11369 | 5060.000

Avec la mise en œuvre des directives Swissdec 5.0, un ajustement a été effectué pour le calcul de la détermination du taux.

Pour les collaborateurs qui ont quitté et réintégré une entreprise au cours du même mois, et pour lesquels deux traitements de salaire ont donc été établis, la détermination du taux était incorrectement calculée dans le deuxième traitement de salaire. Cette erreur a été corrigée.

### **1.5.4 Salaire déterminant pour le taux | Solde de régularisation dans les cantons avec calcul annuel**

Task #11667 | 5060.000

Pour les versements de régularisation aux collaborateurs soumis à l'impôt à la source qui ont quitté l'entreprise dans les cantons qui ont recours au calcul annuel, le calcul servant à déterminer le taux est ajusté selon les directives. Qu'il faille cumuler le décompte de départ ou qu'il s'agisse d'un solde d'ajustement après le départ sans calcul rétroactif, la valeur déterminante pour le taux est calculée de la même façon.

La raison est due à l'ajustement du calcul des directives Swissdec / de IS découlant de la circulaire concernant la 45.

## **1.6 KLE**

### **1.6.1 KLE | Calcul du 13ème salaire mensuel: salaire horaire**

Task #11501 | 5059.001

Une correction a dû être effectuée pour le calcul du 13ème salaire mensuel concernant les salariés rétribués à l'heure avec paiement immédiat, afin d'éviter une double prise en compte des valeurs de l'interface UKA et KLE (déclaration électronique de maladie et d'accident).

### **1.6.2 KLE | Calcul de projection des statistiques pour le salaire horaire**

Task #11549 | 5060.000

Le calcul du salaire statistiques peut maintenant être effectué correctement dans le salaire horaire des collaborateurs dont le salaire n'est pas comptabilisé.

### **1.6.3 KLE | Statistiques du 14e mois**

Task #11550 | 5060.000

Le 14e mois est traité de la même manière que le 13e mois pour le calcul du gain assuré. On effectue une compensation x 12. En configurant le type de salaire, le mode de calcul est placé sur prévu dans le champ "Gain assuré pour le sinistre".

---

## **1.6.4 KLE | Date de reprise du travail**

Task #11570 | 5060.000

Le récit Incapacité de travail a été agrémenté d'une info-bulle qui décrit le champ "Incapacité de travail totale" avec plus de précisions. Reportez ici la date de la reprise intégrale du travail dès que vous la connaîtrez.

## **1.6.5 KLE | Documents internes et notes**

Task #11571 | 5060.000

On peut désormais ajouter des remarques aux cas KLE (notes et liens) à des fins internes. Elles ne seront pas transmises à l'assurance.

## **1.6.6 KLE | Rechute avant l'entrée**

Task #11516 | 5060.000

Les rechutes peuvent maintenant aussi être signalées quand la date d'entrée du collaborateur est postérieure à la date d'incident.

## **1.6.7 KLE | Assurance au profit d'un tiers**

Task #9996 | 5060.000

Une assurance au profit d'un tiers peut désormais être saisie via le KLE Insurance Case (traiter sous le numéro de sinistre ou sous l'assurance au profit d'un tiers) et a donc été mise en œuvre. On peut ainsi s'assurer que l'assurance au profit d'un tiers et non la CNA recevra la déclaration d'accident.

## **1.6.8 KLE | Filtres des types de fichier Direct**

Task #11389 | 5060.000

Les types de fichiers suivants peuvent être synchronisés par KLE vers SwissSalary Direct : png, jpg, jpeg et pdf.

## **1.6.9 KLE | Données salariales pour la déclaration de sinistre**

Task #11765 | 5060.000

En créant une déclaration de sinistre depuis KLE via Prévisualisation, les données salariales étaient imprimées, bien que le bouton "Données salariales" ait été désactivé. Cette erreur a été corrigée.

## **1.7 SwissSalary Budget**

### **1.7.1 Budget | Saisie structurelle**

Task #11367 | 5060.000

---

Dans les cas de structure départementale complexe comprenant divers départements majeurs et des entrées de hiérarchie, un message d'erreur s'affichait auparavant lors de la création de la structure budgétaire regroupée par département. Ce problème a pu être corrigé à l'aide de valeurs de filtrage plus courtes.

### **1.7.2 Budget | Générer une structure à l'aide d'une période**

Task #11650 | 5060.000

Jusqu'ici, la structure budgétaire par collaborateur était créée par date de référence. La structure peut désormais être générée à l'aide d'une date allant "du...au". Tous les collaborateurs qui étaient actifs pendant une partie de cette période sont ainsi représentés dans la structure. Les données sont extraites de la configuration actuelle de la fiche du personnel.

### **1.7.3 Budget | Dimension de la structure**

Task #11433 | 5060.000

Dans l'encadré Dimensions de la structure budgétaire, il n'est plus possible d'ajouter de nouvelles lignes non modifiées.

### **1.7.4 Budget | Groupes de comptabilisation de produit**

Task #11006 | 5060.000

Le groupe de comptabilisation de produit peut maintenant être ajouté dans la structure budgétaire ainsi que dans la matrice du schéma.

### **1.7.5 Budget | Matrice classe et échelon de salaire**

Task #11653 | 5060.000

La classe de salaire et l'échelon de salaire sont maintenant automatiquement extraits de la matrice budgétaire et ne doivent plus être sélectionnés manuellement.

---

### **1.7.6 Budget | Sélection de colonnes dans le schéma**

Task #11561 | 5060.000

Les champs suivants peuvent maintenant être affichés dans la structure budgétaire ainsi que dans le schéma budgétaire :

- code salaire
- groupe décompte
- dénomination de la fonction
- groupe de comptabilisation de produit

La structure doit être recrée pour que les champs soient automatiquement renseignés.

### **1.7.7 Budget | Répartition avec fractionnement des centres de coûts**

Task #11523 | 5060.000

Lorsque plusieurs dimensions étaient attribuées à des collaborateurs, seule une dimension était correctement représentée dans la structure budgétaire ainsi que dans le schéma. Cela a été corrigé et le fractionnement s'affiche désormais correctement dans le budget.

### **1.7.8 Budget | Filtre compte COFI**

Task #11704 | 5060.000

Dans le budget Mise en page de la colonne, le filtre compte COFI pouvait certes être renseigné, mais les valeurs n'étaient pas correctement filtrées dans la matrice budgétaire. Tout refonctionne maintenant correctement.

### **1.7.9 Budget | Postes prévus ETP**

Task #11792 | 5060.000

Avant, lorsqu'on copiait l'ETP - heures de présence effectives, les postes prévus ETP étaient indiqués trop haut. Une rectification a été effectuée et l'ETP s'affiche maintenant correctement.

### **1.7.10 Budget | Contributions LPP calculées**

Task #9510 | 5060.000

Dans le rapport "Calcul du budget", les contributions LPP ne sont pas prises en compte seulement à partir des composantes de salaire, mais aussi si les déductions LPP sont déterminées sur la base d'un plan LPP en pourcentage.

### **1.7.11 Budget | Affichage de la dimension**

Task #11503 | 5060.000

Dans l'aperçu des vacances, la colonne Attribution de la dimension peut maintenant être affichée.

---

## 1.7.12 Budget | Mise en page de colonne

Task #11601 | 5060.000

Dans Webclient, il n'était plus possible de sélectionner l'option Toujours sous Afficher, dans les mises en page de colonnes de SwissSalary Budget. Cela vient d'être corrigé.

## 1.8 Gestion

### 1.8.1 Groupe décompte | Sélection de champ Statut de l'acompte

Task #11658 | 5060.000

Dans les paramètres des groupes décompte, le champ de sélection Statut de l'acompte était auparavant affiché sous l'onglet Méthode de décompte. Comme ce champ de sélection est rarement utilisé, il est désormais masqué par défaut.

### 1.8.2 Données salariales de base | Abandon de la cotisation de solidarité ACC 0.0 % à partir du 01.01.2023

Task #11804 | 5060.000

La cotisation de solidarité (ACC) de 1% (employé 0.5%/employeur 0.5%) disparaîtra à compter du 01.01.2023. Afin d'exécuter correctement le calcul dans SwissSalary pour l'année 2023, les pourcentages doivent être définis sur 0.00 dans les données de base salaire avant le premier traitement de salaire de l'année 2023, (onglet "AC", champs "% employeur ACC" et "% employé ACC "). 0,5% continuera d'être calculé pour les versements de régularisation concernant les départs ayant eu lieu au cours de l'année 2022.

Vous trouverez de plus amples informations sous: [Le pour-cent de solidarité est supprimé](#)

### 1.8.3 Données de base salaires | Contact KLE et SUA

Task #11512 | 5059.001

Si le champ "Représentation", dans les paramètres Swissdec, est renseigné avec un contact d'entreprise (nom de l'entreprise et adresse), le N° UID-OFS doit impérativement être saisi. Les nom et prénom de la personne de contact ne sont plus requis. C'est le cas lorsqu'une entreprise mandate une agence fiduciaire. Dans le cas contraire, le champ peut rester vide.

### 1.8.4 Données de base salaires | Verrouillage d'annulation

Task #11627 | 5060.000

Dans les Données de base salaires, le champ servant à activer le verrouillage d'annulation lors de la génération de fichiers de paiement a été recréé. L'ancien champ Verrouillage d'annulation pour l'EDP a été remplacé par le champ Verrouillage d'annulation lors du paiement. Dans le cadre du processus de mise à jour, c'est la valeur de l'ancien champ qui est appliquée. Si l'ancien verrouillage d'annulation était activé auparavant, il restera activé après la sauvegarde de la mise à jour.

---

## 1.8.5 Données de base salaires | Groupe comptabilité statistiques

Task #11577 | 5060.000

Directives TextSwissdec V 5.0 – groupe comptabilité

Les entreprises et les récepteurs de données peuvent, avec le groupe comptabilité, former des « paquets » qui seront transmis avec ELM indépendamment les uns des autres. Le groupe comptabilité peut aussi servir à séparer diverses catégories de personnel. L'utilisation du champ nécessite une concertation préalable avec l'OFS.

Un nouveau champ a donc été créé à cette fin dans les données salariales de base, dans lequel le groupe comptabilité peut être saisi en texte libre. Dès que ce champ est renseigné, le groupe comptabilité aussi est transmis via fichier XML.

En raison de la pertinence de ce champ, il est masqué par défaut et peut, si besoin est, être ajouté manuellement : Données de base salaires -> "Ajuster cette page" ou "Personnaliser".

## 1.8.6 Type de document | Envoi Direct

Task #11520 | 5060.000

Une catégorie de dossier peut maintenant être marquée sous Documents, au moyen de "Synchroniser avec Direct". Si un document est importé dans cette catégorie, il sera transféré dans la configuration SwissSalary Direct à l'aide de la fonction "Envoyer le Dossier documents" sous Actions vers SwissSalary Direct.

## 1.9 Traitement de salaire

### 1.9.1 Calendrier de travail | Conversion des heures en jours

Task #11613 | 5060.000

La conversion des heures en jours s'effectue à l'aide des heures de présence obligatoires du jour concerné dans le calendrier de travail.

Le nombre d'heures par date de document est comparé aux heures obligatoires du jour concerné dans le calendrier de travail, puis converti en jours.

L'ordre de conversion des heures en jours s'effectue comme suit :

1. Heures obligatoires du calendrier de travail
2. Valeur fixe unitaire sur le groupe de travail
3. Valeur fixe unitaire du genre de salaire

### 1.9.2 TapBoard | Erreur d'affichage Nom / Mois

Task #11644 | 5060.000

Dans TapBoard, un nom partiellement incorrect apparaissait dans le titre. Cela a été corrigé.

---

### **1.9.3 Jour 1 comme premier jour de la période | Modification du taux d'occupation**

Task #11296 | 5060.000

En utilisant le jour 1 comme premier jour de la période, les heures obligatoires étaient, conformément à la règle sur la réduction du taux d'occupation (saisie via TimeMachine), réduites un mois trop tôt. À cause de cela, trop d'heures supplémentaires étaient calculées. La règle a donc été rectifiée de manière à ce que les heures obligatoires soient désormais réduites pour le mois au cours duquel la réduction du taux d'occupation prend effet.

### **1.9.4 Décompte salaire | Calcul rétroactif des allocations pour enfant**

Task #11682 | 5060.000

Le calcul erroné de la date d'entrée initiale comme date d'entrée pour la comptabilité salariale (date de réintégration) a été rectifié.

### **1.9.5 Fiche des rapports d'activité | Message d'erreur lors de la prévisualisation**

Task #11602 | 5060.000

Lors de l'envoi de la fiche des rapports d'activité via SwissSalary Direct, un message d'erreur survenait, indiquant que la date n'était pas valide. Cette erreur a été corrigée.

### **1.9.6 Fichier ISO avec facture QR | Plusieurs destinataires QR**

Task #11623 | 5059.003

Quand il y avait plus de 3 coordonnées bancaires QR dans fichier de paiement ISO, celui-ci était rejeté comme étant invalide. Cette erreur a été corrigée et une ou plusieurs informations bancaires de paiement QR peuvent maintenant être traitées dans le même fichier ISO.

### **1.9.7 Ordre de bonification | Facture QR intégrée**

Task #11483 | 5059.001

Lorsque des coordonnées bancaires étaient saisies avec le type de paiement Facture QR pour des collaborateurs, ce paiement n'apparaissait pas sur le rapport "Ordre de bonification (résumé)". Cela a été corrigé et le même total que sur le rapport "Ordre de bonification (résumé)" est à nouveau indiqué sur le rapport "Ordre de bonification (détaillé)".

---

## **1.9.8 Annuler traitement salaire | Message de verrouillage d'extourne**

Task #11657 | 5060.000

Lorsqu'un traitement de salaire doit être extourné après que le fichier de paiements ait été généré, le verrouillage de l'annulation doit d'abord être réinitialisé. L'ancien message incitant à contacter un administrateur a été modifié. L'action Réinitialiser le verrouillage d'extourne peut être effectué par l'utilisateur lui-même. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une fois le paiement réalisé, l'annulation du traitement de salaire doit être exécutée uniquement dans des cas exceptionnels vraiment justifiés.

## **1.9.9 Liste des traitements de salaire | Réinitialiser EasyRapport**

Task #11519 | 5060.000

Le transfert EasyRapport peut être réinitialisé ou redéfini dans la liste des traitements de salaire, en affichant les champs "Réinitialiser EasyRapport" et "Définir EasyRapport". Jusqu'ici, les traitements de salaire n'étaient réinitialisés que si aucun filtre n'était activé. Désormais, seuls les salaires marqués dans la liste des traitements de salaire sont réinitialisés ou définis.

## **1.10 Modern Client**

### **1.10.1 SwissSalary Bau | Cloud**

Task #11052 | 5060.000

Nous sommes très heureux de pouvoir présenter la solution SwissSalary CONSTRUCTION également dans le Cloud. Nous sommes actuellement en contact avec tous les clients Construction pour accompagner la migration.

### **1.10.2 REST API | Cloud Essentials**

Task #11395 | 5060.000

Les pages REST-API de WEB PTE ont été intégrées à la nouvelle version Cloud de l'application Cloud Essentials. Tous les services Web REST-API ont été pris en charge.

L'ancien WEB PTE n'est plus développé par SwissSalary et peut être supprimé pour les clients une fois le passage à Cloud Essentials effectué.

Pour obtenir la nouvelle version, seule l'URL des versions v1.0 à v2.0 doit être changée werden.

---

### **1.10.3 Cloud Essentials | Tableau API supplémentaire**

Task #11708 | 5060.000

De nouvelles Pages API ont été créées et pourront être consultées par nos clients à la prochaine publication de Cloud Essentials.

Liste des nouvelles Pages API:

- translations
- swissalaryContacts

### **1.10.4 Cloud Essentials | Dossier du personnel comme Page API**

Task #11681 | 5060.000

Deux Pages API ont été créées et pourront être consultées par nos clients à la prochaine publication de Cloud Essentials.

- documents --> Affiche les types de document. Il faut préciser ici que, par défaut, aucun type de document ne s'affiche si le champ nouvellement créé "Publish to API Page" n'a pas préalablement été défini sur "oui". On évite ainsi que des certificats médicaux ou d'autres données sensibles ne se retrouvent dans l'interface sans qu'un utilisateur SwissSalary ait autorisé ces types de document.

- employeedossiers --> Affiche tous les documents du dossier attribués à un type de document publié pour les pages API. Les documents marqués "Confidentiel" ne sont pas exportés dans l'API.

### **1.10.5 Interface REXX | signet page de configuration**

Task #11661 | 5060.000

Une interface pour 'REXX HR Software' est disponible dans SwissSalary. Jusqu'à présent, elle ne pouvait être consultée qu'à travers les données de base salaires. La page de configuration apparaît maintenant également dans la recherche. Cela concerne exclusivement les clients Cloud (AL), mais pas les clients qui disposent de versions installées (sur site/onPrem).

## **1.11 Employé**

### **1.11.1 TimeMachine | Département**

Task #11491 | 5059.001

Pour le champ Département, aucune liste de sélection des départements enregistrés ne pouvait être consultée dans TimeMachine. Cette erreur a été corrigée.

### **1.11.2 TimeMachine | Champs connexes**

Task #11481 | 5059.001

Quand une valeur TimeMachine était saisie dans l'onglet Salaire des Fiches employés (ex. montant du salaire), les champs connexes (ex. Taux horaire) n'étaient pas actualisés, ni remis à 0.00. Cette erreur a été corrigée et TimeMachine fonctionne à nouveau sans accroc.

---

### **1.11.3 TimeMachine | Affichage**

Task #11726 | 5060.000

En effectuant une saisie dans TimeMachine, la liste entière s'affichait automatiquement pour la "Valeur de champ" lors de l'ouverture de la liste et la valeur saisie devait être recherchée dans la liste pour vérification. Maintenant, quand on ouvre la liste, la valeur qui a été définie dans le champ est automatiquement affichée dans la liste. Il n'est donc plus nécessaire de la faire défiler.

### **1.11.4 TimeMachine | Remarque concernant les champs liés**

Task #11643 | 5060.000

Lorsque le champ NPA est modifié via TimeMachine, un message d'alerte apparaît maintenant pour informer que la localité d'imposition, le NPA de la localité d'imposition et le canton d'imposition seront modifiés en concordance avec le nouveau numéro postal d'acheminement. De plus, le canton d'imposition à la source est défini en fonction de la localité de travail saisie dans la fiche du personnel quand un numéro postal d'acheminement est saisi. La localité et le code de pays doivent en plus être ajoutés manuellement lors de la saisie d'un numéro postal d'acheminement étranger (par une saisie directe dans la fiche du personnel ou via TimeMachine).

### **1.11.5 TimeMachine | Modification de Valable à partir du**

Task #11565 | 5060.000

Quand on saisit un changement d'adresse via TimeMachine, différents champs sont reliés entre eux. Lorsque la date Valable à partir du était modifiée ultérieurement, cela transformait les valeurs. Cette erreur a été corrigée.

### **1.11.6 Code d'enregistrement Direct | Suppression sur le décompte salaire**

Task #11448 | 5059.001

Un nouveau champ a été ajouté à la fiche employé, dans l'onglet Coordonnées: "Supprimer le code d'enregistrement SwissSalary Direct". Quand ce champ est activé, le code d'enregistrement n'apparaît pas sur le décompte salaire. Ce champ peut aussi être affiché, revu et modifié pour le traitement de salaire désiré sur la liste des traitements de salaire.

### **1.11.7 Fiche employé | Champs Canton et Code de pays**

Task #11711 | 5060.000

Sur la fiche employé, les champs Canton et Code de pays ont été déplacés juste après le NPA de la localité. Les champs NPA et Localité, ainsi que NPA de la commune d'imposition et Localité de la commune d'imposition sont ainsi mieux présentés car ils offrent une meilleure vue d'ensemble.

### **1.11.8 Fiche employé | Famille monoparentale**

Task #11472 | 5059.001

---

Avec la mise à jour 5059.000, un contrôle a été réalisé dans le cadre de Swissdec 5.0. La sélection Famille monoparentale était reliée au champ Concubinage. Cela a été corrigé.

Quand on sélectionne un tarif de l'IS, la sélection doit être effectuée dans le champ Semi-familles. La sélection s'appuie sur les directives Swissdec. De même, le cas échéant, on peut définir la sélection Concubinage sur Oui. Là aussi, il faut sélectionner Semi-familles.

L'inclusion dans le transfert de l'IS s'effectue selon la mise en œuvre et la certification selon Swissdec 5.0.

Pour vous aider à vérifier le classement tarifaire, nous avons mis en ligne une [Semi-familles FAQ](#).

### **1.11.9 Fiche employé | Date de déclaration du salaire négatif AVS**

Task #11724 | 5060.000

On trouve maintenant le champ "Date de déclaration du salaire négatif AVS" sur la fiche du personnel. S'il existe un salaire AVS négatif pour l'année en cours, la date butoir, que l'employeur doit définir avec la caisse de compensation AVS, doit être saisie ici, ainsi que la manière dont la répartition doit se faire sur les années précédentes. Ce champ n'est, par défaut, pas visible sur la fiche du personnel, car ce cas de figure se présente rarement. Le cas échéant, le champ doit être affiché via "Personnaliser" ou "Ajuster cette page".

Extrait des directives Swissdec 5.0 :

Le décompte d'une prestation d'assurance pour l'année précédente et l'année de décompte en rapport avec un départ entraîne un salaire AVS négatif.

À cause de ce cas de figure, un salaire AVS négatif est transmis à la caisse de compensation avec la déclaration annuelle. Il n'est pas possible de procéder à un traitement comptable négatif sur le compte personnel (CP) de la personne concernée et une répartition correcte de la prestation d'assurance sur les années correspondantes n'est possible qu'en concertation avec l'entreprise.

### **1.11.10 Liste employé | Le filtre statut déclenche des erreurs**

Task #11505 | 5059.001

Le filtre automatique configuré sur le statut bloquait en français la recherche de collaborateurs dans la liste employé. Ce problème a pu être solutionné en supprimant les parenthèses dans la traduction.

### **1.11.11 Modèles employé | Filtre Groupe décompte**

Task #11418 | 5059.001

Le filtre du groupe décompte s'applique désormais aussi aux modèles employés.

### **1.11.12 Modèles employé Dimensions du personnel**

Task #11417 | 5059.001

Sur le modèle de personnel, des dimensions du personnel peuvent maintenant être enregistrées, qui sont indiquées lors de la création de nouveaux collaborateurs.

### **1.11.13 Infobox | Dossier Collaborateurs**

Task #11436 | 5060.000

---

Pour le dossier du personnel, le récapitulatif Dossier Collaborateurs est disponible et peut être affiché pour la liste du personnel ou sur la fiche employé. Les documents sauvegardés peuvent maintenant être triés par date, afin que le document le plus récent puisse rapidement être affiché tout en haut. Les colonnes Date de création et Heure de création peuvent être ajoutées via Personnaliser. Le tri doit à nouveau être effectué mais la sélection ne sera pas enregistrée.

#### **1.11.14 Postes salaire Personnel | Domaine d'origine**

Task #11486 | 5060.000

Une modification a eu lieu au niveau de la compétence des assureurs lors des versements de régularisation avec Swissdec 5.0. Pour qu'ils puissent être transmis à l'ancienne caisse, deux nouveaux champs sont venus s'ajouter sur les postes salaire.

Pour les traitements de salaire qui sont calculés à partir de la présente mise à jour, vous pouvez afficher les colonnes Domaine d'origine et Code du domaine d'origine dans les postes salaire. Vous verrez ainsi quel domaine d'assurance des postes salaire est attribué et quel contrat d'assurance est déterminant.

#### **1.11.15 Postes salaire du personnel | Domaine d'origine**

Task #11755 | 5060.000

Il s'agit plutôt d'une modification technique qui concerne également les tâches 11753 et 11756. Afin de pouvoir identifier un éventuel changement de caisse de compensation AVS ou CAF, le code du domaine d'origine est maintenant enregistré sur les postes salaire. La configuration ALLOC. ENF. peut être différente chez nos clients. Le champ "Contrat" dans la configuration ALLOC. ENF. (données salariales de base, configuration ALLOC. ENF.) peut contenir une valeur ou rester vide.

- Si le champ "Contrat" est renseigné dans la configuration ALLOC. ENF., la valeur du champ "Contrat" (données salariales de base, configuration ALLOC. ENF.) sera sauvegardée dans le champ Postes salaire "Code du domaine d'origine" lors de la comptabilisation du salaire.
- Si le champ "Contrat" n'est pas renseigné dans la configuration ALLOC. ENF., on considère que la caisse de compensation AVS et la caisse CCF est une et même caisse. La valeur du champ "Contrat AVS" (données salariales de base, onglet AVS) est ainsi sauvegardée dans le champ Postes salaire "Code du domaine d'origine" lors de l'établissement du décompte salaire.

---

### **1.11.16 Banque du personnel | Le bulletin de versement BVR n'est plus pris en charge**

Task #11654 | 5059.003

À compter du 30 septembre 2022, les banques suisses n'accepteront plus de paiement exécutés avec des bulletins de versement avec numéro de référence (BVR). Assurez-vous que plus aucun paiement BVR n'existe auprès des banques pour vos collaborateurs. Vérifiez en particulier les paiements aux offices des poursuites, qui étaient souvent réglés via ce procédé.

Ouvrez le collaborateur de votre choix, cliquez sur les banques enregistrées et désactivez le filtre sur le numéro de personnel. Vous verrez alors toutes les banques enregistrées pour tous les collaborateurs. Vérifiez maintenant si un paiement BVR est enregistré pour un collaborateur et supprimez-le(s). Saisissez ensuite le nouveau paiement QR.

### **1.11.17 Dossier du personnel | Type de document sur la fiche des rapports d'activité**

Task #11480 | 5060.000

Dans le dossier, la fiche des rapports d'activité est réattribuée au type de document configuré dans les documents.

### **1.11.18 Dossier du personnel | Type de documents**

Task #11730 | 5060.000

La colonne "Description du type de document" peut maintenant s'afficher dans le dossier Personnel. Même avec une vue réduite (rétractable) de la structure du dossier, on peut ainsi voir à quels types de document les différents documents sont attribués.

### **1.11.19 Ressources humaines | Carrière**

Task #11712 | 5060.000

Sur la fiche employé, le point 'Carrière' peut maintenant être démarré directement à partir des Ressources humaines. Cela facilite l'accès et la saisie des positions précédentes. Cette fonction est active seulement quand les Ressources humaines sont reliées et ont été activées.

---

## **1.12 SwissSalary EasyRapport**

### **1.12.1 Transfert EasyRapport | Centres de coûts après comptabilisation**

Task #11510 | 5059.001

Concerne exclusivement les clients de la solution SwissSalary BAU.

Après avoir transféré le traitement de salaire comptabilisé, les lignes reportées sur un centre de coûts ne s'affichaient pas correctement dans EasyRapport.

Les valeurs ont été correctement importées pour le traitement de salaire lors de la prise en charge depuis EasyRapport. C'est seulement lors de l'exportation vers le traitement dans SwissSalary que l'on rencontrait des problèmes d'affichage.

Cette erreur a été corrigée.

### **1.12.2 EasyRapport | Licence de vérification pour tous les mandants**

Task #11490 | 5059.001

À cause des restrictions d'utilisateur sur les mandants, un message d'erreur survenait lors de l'importation des données, car la vérification de la licence ne pouvait s'effectuer correctement en raison des droits d'accès manquants.

La vérification s'étendant à tous les mandants a été améliorée. En tant qu'utilisateur, aucune action n'est requise de votre part.

### **1.12.3 Configuration EasyRapport | Champ RFID**

Task #11736 | 5060.000

Le champ 'RFID' existant dans la configuration SwS EasyRapport a été configuré de manière à ce que le champ 'RFID' sur la fiche du personnel ne puisse être modifié que si le champ "RFID" est activé de façon appropriée dans la configuration EasyRapport.

### **1.12.4 EasyRapport | XML-Debugging**

Task #10164 | 5060.000

En activant le débogage XML chez tous les clients (Web / Windows), une archive ZIP avec tous les XML est proposée au téléchargement à la fin de la transmission.

---

## 1.13 SwissSalary Direct

### 1.13.1 Documents vers Direct | Message d'erreur

Task #11560 | 5059.003

Un message d'erreur survenait lors du transfert de documents vers SwissSalary Direct, quand aucun document à afficher n'existait. Cela se produisait quand tous les collaborateurs étaient enregistrés pour SwissSalary Direct et qu'aucun document ne devait être imprimé. Cette erreur a été corrigée.

Quand tous les documents peuvent être envoyés à SwissSalary Direct, un message apparaît maintenant, indiquant qu'il n'y a plus aucun document à afficher.

Si tous les documents ne peuvent être envoyés à SwissSalary Direct, ceux qui n'ont pu être transférés s'affichent.

## 1.14 SwissSalary NSP

### 1.14.1 Report des absences | Modification du taux d'occupation via TimeMachine sur les emplois

Task #11651 | 5060.000

Concerne exclusivement l'application NSP (administrations publiques):

Si le 'Report des absences' automatique est activé dans les données de base salaires, les jours fériés définis dans le calendrier de travail seront automatiquement saisis dans le Rapport d'activité (journal système) et transmis à EasyRapport. Les heures obligatoires sont données en chiffre (pour 100% de taux d'occupation par ex. = 8 h / pour 50% = 4 h). Jusqu'ici, une modification du taux d'occupation des postes par TimeMachine n'était pas possible. Nous avons réussi à résoudre ce problème et les saisies des taux d'occupation dans TimeMachine sont maintenant prises en considération. Si une saisie du taux d'occupation est effectuée dans TimeMachine, les jours fériés concernés (à compter de la date de saisie dans TimeMachine) sont actualisés en conséquence dans le Rapport d'activité (journal système).

### 1.14.2 Salaire horaires des postes | Revenu déterminant pour la l'IS

Task #11636 | 5060.000

Concerne exclusivement l'application NSP (administrations publiques):

Dans l'application SwissSalary NSP, plusieurs options de poste existent. Pour les collaborateurs soumis à l'impôt à la source qui occupent plusieurs emplois dans le salaire horaire, une erreur de calcul survenait pour les autres revenus. Cette erreur a été corrigée. Le taux d'occupation est déterminé à l'aide des tranches mensuelles applicables pour chaque poste de personnel avec salaire horaire. Ces valeurs sont ensuite converties pour établir le taux d'occupation global.

---

### 1.14.3 Versement de régularisation | Heures supplémentaires

Task #11705 | 5060.000

Concerne exclusivement l'application NSP (administrations publiques):

Les heures supplémentaires et les heures à récupérer étaient jusqu'à présent comptabilisées de manière erronée en fonction des configurations du groupe de travail pour les versements de régularisation après un départ. Nous avons enfin réussi à corriger ceci. Les heures supplémentaires et les heures à récupérer ne sont maintenant plus comptabilisées pour les soldes d'ajustement.

### 1.14.4 Connexion Easy Rapport | Validité des postes du personnel

Task #11620 | 5060.000

Concerne exclusivement l'application NSP (administrations publiques):

Dans certains cas, pour les collaborateurs occupant plusieurs postes, le bon poste n'était pas proposé à la sélection pour le rapport d'activité dans EasyRapport. En effet, les champs "Valable à partir du" et "Valable jusqu'au" des postes de personnel n'étaient pas toujours correctement pris en compte dans EasyRapport Transfer. Nous avons amélioré ce point.

## 1.15 Informations concernant les partenaires techniques et les clients

### 1.15.1 Mise à niveau | Remplacement étape par étape de la mise à niveau

Task #11757 | 5060.000

Il est désormais possible de passer de n'importe quelle version à toute version supérieure sans étape intermédiaire. Lors de l'installation d'une version supérieure, toutes les étapes de mise à niveau requises sont exécutées automatiquement (AL; BC19 - BCxx). Il en va de même pour C/AL (NAV2017 - BC14), où la mise à niveau doit être démarrée comme d'habitude, en ouvrant l'organisation, la fiche du personnel ou à travers une exécution manuelle de l'unité de code de mise à jour.

**Important :** Jusqu'à la version 5058.000, chaque version doit continuer à être installée et la mise à niveau effectuée. C'est seulement après ces opérations qu'il est possible d'installer la version supérieure souhaitée.

### 1.15.2 Integration Events | SwS Process Payroll Report

Task #11740 | 5060.000

Deux nouveaux événements ont été intégrés au décompte salaire, indispensables pour introduire un nouveau client via son partenaire. Ils sont disponibles par défaut.

---

### **1.15.3 Events | Comptabilité analytique**

Task #11513 | 5060.000

L'unité de code 3009098 - SwS Cost Account Posting met trois événements à disposition avec lesquels le comportement par défaut de la comptabilité analytique peut être rectifiée par notre partenaire:

- OnBeforePrepareForCostAccountPosting
- OnBeforePostCostJournalTempRecords
- OnBeforeWriteCostAccountRecord

### **1.15.4 Décompte salaire | Message d'erreur Autorisation**

Task #11580 | 5059.002

Concerne exclusivement les clients qui détiennent une licence de base pour les solutions sur site (Dynamics NAV 2018 / Dynamics NAV 2017 / Dynamics NAV 2016 / Dynamics NAV 2015 / Dynamics NAV 2013 R2 und Dynamics NAV 2013)

Une nouvelle fonctionnalité a été intégrée à la mise à jour 5059.001, qui permet de ne pas imprimer le texte d'enregistrement Direct sur le décompte salaire.

La fonction responsable de la vérification était cependant dans la zone Plus des modules. C'est pourquoi les clients SwissSalary qui utilisent la licence de base recevaient un message d'erreur lors de la création du décompte salaire. SwissSalary Direct ne peut être utilisé avec la licence de base.

Ce message d'erreur a été corrigé avec le correctif 5059.002 et le décompte salaire peut maintenant être créé sans problème, indépendamment de la licence.

### **1.15.5 Licence de base | Message d'erreur dans TimeMachine**

Task #11648 | 5059.003

Ceci concerne exclusivement les clients qui détiennent une licence de base dans les solutions sur site (Dynamics NAV 2018 / Dynamics NAV 2017 / Dynamics NAV 2016 / Dynamics NAV 2015 / Dynamics NAV 2013 R2 et Dynamics NAV 2013).

Un message d'erreur apparaissait lors de la saisie d'une modification dans TimeMachine et la saisie ne pouvait être effectuée. Cette erreur a été corrigée.

### **1.15.6 SwissSalary Store | Base des banques**

Task #11457 | 5060.000

La sélection des groupes de banques dans le tableau Base des banques / Répertoire des banques a été mise à jour conformément aux directives de SIX Group.

---

## 2 Update 5060.000 (03.11.2022) | Systemadmin

### 2.1 SwissSalary-Homepage | Téléchargement d'objets et applications

**Je travaille dans le Cloud SaaS de Microsoft Dynamics 365 Business Central (en ligne). Dois-je aussi télécharger et installer les objets sur le site ?**

Non.

Sur notre site Web, vous trouverez uniquement les objets et applications pour les versions installées (sur site). Vous pouvez actualiser vos applications directement à l'intérieur de la solution SaaS [actualiser](#).

Nous vérifions les adaptations spécifiques aux clients (ce qu'on appelle les PTE : extensions spécifiques au client) en permanence et avant chaque mise à jour. Elles devraient donc être disponibles comme d'habitude sans aucune action supplémentaire de votre part une fois la mise à jour exécutée. Vous ne devez pas les actualiser.

---

**Comment accédez-vous à la zone client de SwissSalary (exclusivement pour les clients et partenaires SwissSalary onPrem)?**

Via <https://swissalary.ch> vous arrivez sur notre site. Cliquez en haut à droite sur Connexion.

Connectez-vous à l'aide des informations de connexion spécifiques à votre entreprise (adresse e-mail). Sélectionnez ensuite la mise à jour NAV (Clients SwissSalary BC/NAV) ou la mise à jour CONSTRUCTION (clients SwissSalary BAU).

Les dernières mises à jour et correctifs à télécharger vous y sont proposés. (SwissSalary onPrem).

---

**Quels autres documents pouvez-vous télécharger ?**

Outre la dernière mise à jour, les correctifs logiciels les plus récents (s'ils sont disponibles) sont téléchargés et installés dans SwissSalary. Vous restez ainsi au fait des dernières nouveautés concernant les objets (recommandé).

La bibliothèque des manuels actuels et d'autres informations sur SwissSalary sont actualisées et complétées en permanence, puis publiées via <https://docs.swissalary.ch>.

*Nous avons également créé un portail avec des questions les plus fréquemment posées dans Support sur la page [SwissSalary Frequently Asked Questions \(FAQ\)](#) et nous continuons à l'améliorer.*

---

**Comment télécharger un fichier depuis Internet ?**

Cliquez sur l'icône correspondante et le téléchargement démarre aussitôt (vous trouverez ensuite le fichier sous "Téléchargements"):

---

**Serai-je informé des nouveautés SwissSalary ?**

Nous communiquons à travers divers canaux, comme Yammer (SwissSalary Partner Network), le bulletin d'informations, le site Web et via Actualités, dans le centre de rôles.

---

### **Avez-vous des questions concernant notre site Web ou le téléchargement ?**

Veuillez contacter votre partenaire Dynamics 365, envoyez-nous un message électronique à l'adresse [support@swissalary.ch](mailto:support@swissalary.ch) ou appelez notre assistance téléphonique au +41 (0)31 / 950 07 77. Nous serons ravis de vous conseiller!

## **2.2 Charges/Actualiser les mises à jour et Hotfixes**

**Ces éclaircissements valent uniquement pour les clients qui ont installé les versions (sur site).**

1. Téléchargez les objets conformément aux descriptions du chapitre précédent.

REMARQUES IMPORTANTES:

Le manuel utilisateur se trouve sous <https://docs.swissalary.ch>.

REMARQUES IMPORTANTES:

Le manuel utilisateur se trouve sous <https://docs.swissalary.ch>.

Assurez-vous que la version de mise à jour B5058.000 (CONSTRUCTION) / N5058.000 (BC/NAV) ou la version la plus récente est installée. Veuillez vérifier la version détenue dans SwissSalary sous RTC Client, puis sous Centre de rôles -> Organisation.

Veuillez vérifier auprès de votre partenaire Dynamics 365 si les ajustements spécifiques au client ont été réalisés. Ils pourraient être perdus si la mise à jour n'a pas été sauvegardée au préalable.

SI UNE VERSION ANTÉRIEURE À B5058.000 / N5058.000 EST INSTALLÉE, INTERROMPEZ L'INSTALLATION ET INFORMEZ-EN VOTRE PARTENAIRE OU CONTACTEZ-NOUS !

ASTUCE :

Nous vous recommandons de sauvegarder vos données avant de procéder à la mise à jour. Cette précaution n'est généralement pas absolument nécessaire, mais peut s'avérer utile pour des raisons de sécurité.

2. Décompressez le fichier d'objet / de l'application avec WinZip.

3. Ouvrez Dynamics 365 Business Central / Microsoft Dynamics NAV et avec Maj+F12, allez dans Object Designer (Extras -> Object Designer).

Vous voyez maintenant tous les objets qui sont disponibles dans votre base de données BC/NAV.

4. Allez dans Fichier -> Importer.

5. Indiquez le chemin d'accès où vous avez enregistré le fichier FOB/de l'application. Le système tente maintenant de charger le fichier.

6. Une information apparaît ensuite sur l'écran. Confirmez IMPÉRATIVEMENT en cliquant sur OK ou sur Non.

REMARQUE:

Ouvrez TOUJOURS la feuille de calcul d'importation !

7. La feuille d'importation s'ouvre.

REMARQUE IMPORTANTE:

Cliquez ici **IMPÉRATIVEMENT** sur REPLACE ALL ! Cliquez ensuite sur OK et le processus de chargement démarrera !

Dans RTC Client (à partir de NAV 2015), le message suivant apparaît également (veuillez confirmer en sélectionnant "Force" ) :

Dans RTC Client (à partir de NAV 2015), une synchronisation est automatiquement requise ; veuillez à toujours confirmer ce message en cliquant sur OUI :

8. Les objets sont maintenant dans votre base de données. Une fois l'installation effectuée, le message final suivant s'affiche:

REMARQUES IMPORTANTES:

Après les avoir chargés, nous recommandons de compiler les objets SwissSalary (F11). Veuillez définir un filtre (7) sur **SwS\*** dans la liste de la version (F7) et assurez-vous que "**All**" est sélectionné à gauche. Nous attirons votre attention sur le fait que le service BC/NAV doit si possible être redémarré. Généralement, cette opération ne peut être exécutée que par l'administrateur disposant des autorisations adéquates (à lancer uniquement pendant les périodes creuses, quand aucun utilisateur n'est plus connecté).

IMPORTANT:

Dans l'environnement sur site, nous n'offrons AUCUNE prise en charge pour l'importation des applications. Adressez-vous directement à votre partenaire Dynamics 365.

9. Processus de mise à jour

Après avoir chargé les objets avec succès, revenez au menu principal, dans le Centre de rôles de SwissSalary.

Cliquez sur la rubrique Personnel (fiche du personnel). Le système procède automatiquement à l'actualisation de la mise à jour. L'ouverture du menu principal pour l'actualisation de la mise à jour doit impérativement être exécutée par un collaborateur détenant des droits d'administrateur. Faute de quoi, la mise à jour ne pourra être actualisée. Vous recevrez un message indiquant que le processus a bien été effectué dès que c'est terminé.

Vous trouverez un historique des mises à jour sous Centre de rôles -> Organisation, dans lequel toutes les versions de mise à jour correctement chargées sont recueillies.

Le processus d'actualisation des mises à jour doit impérativement être lancé après chaque mise à jour / Quality Release.

---

Dans le tableau Excel, vous pouvez voir les objets qui viennent d'être créés ou qui ont été modifiés. Vous trouverez ces objets et ceux qui se trouvent dans la zone d'accès restreint Partenaire sur notre site Web.

Explications concernant les types :

1 = Table

3 = Report

- 4 = Dataport
- 5 = Codeunit
- 6 = XMLport
- 7 = MenuSuite
- 8 = Page
- 9 = Query

Si vous avez besoin d'éclaircissements, adressez-vous directement à votre partenaire Dynamics 365 ou contactez notre assistance.

## 2.3 Droits d'accès et autorisations

Description des rôles d'autorisation:

ID de groupe	Nom	Description
SWS-ALL	SwissSalary - All Users	Uniquement les rôles d'utilisateur qui doivent être attribués à chaque utilisateur SwissSalary. Avec la fonction 'Décompte salaire', le système requiert des informations 'indirectes' sur tous les clients (contrôle de licence, combien de décomptes salaire ont déjà été effectués dans l'ensemble de la base de données au moment T. <i>Le gestionnaire de salaire ne peut évidemment pas voir les données des clients dont l'accès est limité.</i>
SWS-CONS / SWS INVOICING (SwissSalary CONSTRUCTION uniquement)	SwissSalary - Consortium SwissSalary - Invoicing	Ce rôle est utilisé pour travailler dans le module ARGE. Grâce à ce rôle d'autorisation, les accès complets sont attribués sur les postes ARGE et sur les journaux de comptabilisation ARGE. Ce rôle est destiné aux collaborateurs qui peuvent seulement utiliser ARGE dans la comptabilité salariale.
SWS-EE-EDIT	SwissSalary - Edit Employees	Ce rôle est généralement attribué au gestionnaire de salaire qui doit remplir toutes les fonctions à l'intérieur de la comptabilité salariale. L'utilisateur peut modifier, supprimer, insérer des données dans SwissSalary, mais ne peut cependant pas changer les données salariales de base.
SWS-EE READ	SwissSalary - Read Employees	Identique au rôle SWS-EE EDIT, à l'exception que les données peuvent uniquement être visualisées, mais pas modifiées ( <i>droits de lecture uniquement</i> ).
SWS-HR EDIT	SwissSalary - HR Edit Employee	Module complémentaire PIS (Système d'information du personnel). Avec ce rôle, les données peuvent être modifiées, supprimées ou insérées dans PIS.
SWS-HR READ	SwissSalary - HR Read Employee	Module complémentaire PIS (Système d'information du personnel). Droits de lecture uniquement.
SWS-HR SETUP	SwissSalary - HR Setup	Module complémentaire PIS (Système d'information du personnel). Avec ce rôle, on peut procéder à des installations dans PIS. Administrateur de salaire RH classique.

<i>SWS-POST (SwissSalary NAV uniquement)</i>	SwissSalary - Posting	Conformément aux directives SOX, le gestionnaire de salaire n'est pas autorisé à 'comptabiliser le salaire'. Ce rôle d'autorisation peut être attribué à un collaborateur dans la COFI qui est exclusivement en charge de la comptabilisation des salaires. <b>IMPORTANT:</b> Ce collaborateur doit bien sûr être déverrouillé dans SwissSalary sous <i>Installation -&gt; Installation -&gt; Utilisateur</i> ou dans la version RTC sous <i>Gestion SwissSalary -&gt; Utilisateur</i> .
<i>SWS-SETUP</i>	SwissSalary - Setup	Rôle d'autorisation classique pour l'administrateur de salaire
<i>SWS-SETUP-LIGHT</i>	SwissSalary - Setup Light	même autorisation que SWS-SETUP, avec la restriction qu'aucune modification ne peut être apportée au Utilisateur SwissSalary
<i>SWS-ST EDIT</i>	SwissSalary - Edit Salary Type	Accès complets pour traiter les types de salaire. Avec ce rôle, on peut créer, modifier et supprimer des types de salaire.
<i>SWS-BUDGET-EDIT</i>	SwissSalary Budget - Edit	Ce rôle est utilisé pour créer des structures budgétaires, des budgets FTE, des budgets dans les montants et prévisions.
<i>SWS-BUDGET-READ</i>	SwissSalary Budget - Read	Ce rôle est utilisé pour lire des structures budgétaires, des budgets FTE, des budgets dans les montants et prévisions.
<i>SWS-BUDGET-SETUP</i>	SwissSalary Budget - Setup	Ce rôle est utilisé pour procéder à des installations dans le module budgétaire SwissSalary. Rôle d'autorisation classique pour les administrateurs de salaire.
<i>SWS-KLE EDIT</i>	SwissSalary KLE - Edit	Avec ce rôle, les cas KLE peuvent être modifiés. Lorsque ce rôle est attribué, le rôle SWS-EE-EDIT ou SWS-EE-READ doit aussi être attribué.

Les rôles d'autorisation modifiés doivent être ajustés dans SwissSalary après chaque mise à jour et pré-mise à jour (*nouveaux accès aux tableaux etc.*)

**NOTE IMPORTANTE:**

- Si vous avez procédé à des ajustements individuels dans les rôles d'autorisation "SWS\*" par défaut, n'oubliez pas que ceux-ci seront écrasés par le chargement automatique des rôles "par défaut".
- Ajoutez impérativement ces nouveaux tableaux aux rôles d'autorisation appropriés avant de redéverrouiller le système pour les utilisateurs !

Le processus de chargement des rôles par défaut peut être démarré via *Centre de rôles-> Organisation*. Vous pouvez installer d'un clic "toutes les mises à jour de la boutique".

Pour les rôles spécifiques aux clients, sélectionnez pour le fichier ZIP le chemin d'accès approprié dans l'onglet *Options* et pour *Direction*, sélectionnez *Importer*. Cliquez ensuite sur *OK*, les rôles utilisateur par défaut seront ajustés dans SwissSalary.

Si vous avez effectué des modifications dans nos rôles d'utilisateur par défaut ou souhaitez réaliser des modifications manuelles, allez dans *Extras -> Sécurité -> Rôles*. Cliquez sur le rôle approprié et ajoutez les nouveaux tableaux sous *Rôles -> Droits d'accès*. Vous trouverez cette installation dans RTC Client sous *Départements -> Gestion -> Gestion des TI -> Généralités -> Ensemble des autorisations*. Si vous avez des questions concernant ces installations, veuillez contacter le partenaire en charge.

Les tableaux suivants viennent d'être créés et doivent être ajoutés aux rôles correspondants (*au cas où ils seraient déjà utilisés et pour les entreprises qui ne travaillent pas avec les autorisations par défaut*):

Update Version	Table No.	Lösung	Table Name
5060.000	3049216	All	SwS Secret Value
5060.000	3049217	All	SwS Upgrade Tag
5060.000	3049218	All	SwS Upgrade Tag Backup
5060.000	3049219	All	SwS Document Rectificate
5060.000	3049221	All	SwS ELM Dialog
5060.000	3049222	All	SwS ELM Dialog Line

**Centre de rôles SwissSalary**

Chaque module BC/NAV a son propre centre de rôles. SwissSalary a développé la Page 3009252 SwS Payroll Role Center à cet effet. Au niveau des salaires, nous vous recommandons de travailler avec ce centre de rôles. Vous pouvez en outre importer le centre de rôles (le fichier XML se trouve avec les objets de mise à jour).